



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 084-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.257

Déposée le : 26.05.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Plüss-Zürcher (Boll, PLR) (porte-parole)
Rappa (Burgdorf, Le Centre)
Gschwend-Pieren (Kaltacker, UDC)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.06.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Exploiter la marge de manœuvre du canton pour renforcer l'économie bernoise face aux turbulences mondiales

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de vérifier dans quelle mesure les entreprises du canton de Berne sont touchées par les récentes augmentations des droits de douane américains ainsi que par de possibles contre-mesures commerciales de l'Union européenne et d'autres États, et si des postes de travail sont menacés par cet état de fait ;
2. de prendre des mesures pour délester de façon ciblée les entreprises concernées basées dans le canton, à savoir en prolongeant la durée d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail, si cela est du ressort du canton ;
3. de s'engager fermement auprès de la Confédération pour qu'elle autorise une prolongation temporaire et une flexibilisation des réglementations en matière de réduction de l'horaire de travail, en particulier pour les secteurs actifs dans l'export, qui sont affectés par les tensions qui agitent actuellement la sphère économique mondiale ;
4. d'examiner des mesures de soutien supplémentaires et le cas échéant de les mettre en œuvre.

Développement :

Les exportations constituent un pilier central de l'espace économique bernois. En particulier les petites et moyennes entreprises (PME) enchâssées dans des chaînes d'approvisionnement internationales sont affectées par la récente escalade qui touche le commerce du monde entier, laquelle est notamment due à la hausse des droits de douane américains. Ces tarifs douaniers

touchent non seulement les entreprises concernées, mais aussi leurs fournisseurs et leur personnel. L'insécurité qui en résulte a des répercussions négatives sur les décisions d'investissement, les perspectives d'emploi et la stabilité économique en général.

Outre les droits de douane états-unien, des contre-mesures commerciales de l'Union européenne et d'autres États constituent aussi une menace. De telles contre-mesures pourraient être source de charges supplémentaires sur les marchés et restreindre encore davantage la sécurité de planification économique.

Par le passé, la réduction de l'horaire de travail a déjà fait ses preuves en tant qu'instrument efficace pour atténuer les chocs économiques temporaires et éviter les licenciements. Même si l'aménagement de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail est en principe du ressort de la Confédération, le canton partage la responsabilité de défendre les intérêts de ses entreprises vis-à-vis de la Confédération et de prévoir des mesures subsidiaires.

Outre une possible prolongation du délai maximal d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail ou une intervention auprès de la Confédération dans ce but, le Conseil-exécutif est prié d'évaluer d'autres possibilités approfondies d'allègements. Ceux-ci pourraient prendre la forme de :

- a) garantie des liquidités par des crédits transitoires ou des modèles de cautionnement pour les entreprises qui sont mises sous pression du fait de la modification des conditions-cadres mondiales ;
- b) conseil en matière d'exportation et évolution du marché par la Promotion économique du canton de Berne en collaboration avec Switzerland Global Enterprise, afin d'encourager de façon ciblée la diversification des débouchés ;
- c) allègements fiscaux ou sursis de paiement afin d'augmenter la flexibilité financière des entreprises à court terme ;
- d) encouragement de l'innovation et de la numérisation, notamment à l'aide de moyens cantonaux supplémentaires destinés à des projets visant une augmentation de l'efficacité, le développement de produits ou l'automatisation.

Ces mesures peuvent contribuer à renforcer la résilience de l'économie bernoise et contrer la menace de la suppression de postes de travail. Le Conseil-exécutif est donc prié d'examiner toutes les ressources à sa disposition et de les exploiter afin de soutenir de façon ciblée les entreprises du canton de Berne touchées par cette situation difficile et de sécuriser les postes de travail.

Motivation de l'urgence : la présente motion doit être déclarée urgente car les répercussions économiques de l'augmentation récente des droits de douane américains affectent aujourd'hui déjà de premières entreprises basées dans le canton de Berne. Le canton de Berne, dont la place économique est orientée vers l'exportation et dont les PME sont nombreuses à intervenir dans la chaîne d'approvisionnement, est particulièrement vulnérable face aux bouleversements auxquels on assiste en matière de politique commerciale. Opter pour un traitement ordinaire de la motion, c'est prendre le risque de perdre un temps précieux dans la prévention et le soutien contre les aléas. Il faut prolonger à temps les délais concernant la réduction de l'horaire de travail ou intimer à la Confédération de le faire avant l'apparition de situations de nécessité dans les entreprises. En outre, les mesures de décharge cantonales complémentaires, que ce soit sous forme de facilités de trésorerie ou d'allègements fiscaux, nécessitent un examen précoce afin de pouvoir être rapidement mises en œuvre.

Destinataire
– Grand Conseil